

AR Prefecture

006-210601316-20230317-D2023_05-DE

Red Département des alpes maritimes



Commune de Sallagriffon
(06910)

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal
De SALLAGRIFFON**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à 17h15

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, POU Jean-Pierre

Absent(s) : FERRARO Noël donne procuration à JJ BAYONNE, CONSTANT Yvan

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

Nombre de conseillers	06
Présents	04
Votants	05

Date de la convocation et affichage : 10/03/2023

Délibération D2023-05

Objet : convention avec la commune de Saint-Pierre

Le Maire présente au conseil la convention de la commune de Saint-Pierre concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Pierre pour l'élève SMITTARELLO Amandine.

Le tarif est de 1 300.00€ par enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

Il propose d'accepter cette convention et demande au conseil de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, ouï son Maire, et après en avoir délibéré :

Approuve la convention et autorise le Maire à signer les documents y afférents

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire